

UNIVERSITE POITIERS

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en études mécaniques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE POITIERS, session 2020**

**Le président de l'Université de Poitiers,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en études mécaniques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE POITIERS, au titre de l'année 2020 :

Monsieur MIRAMBEAU Gilles, directeur général des services, président, Université, Poitiers.

Monsieur BOISTAY Nicolas, Administrateur de l'Enseignement et de la Recherche, vice-président, Université, Poitiers.

Monsieur LOCUFIER Damien, ingénieur d'études de classe normale, expert, Ecole nationale supérieure des arts et métiers, Angers.

Madame ROSSIGNOL Sylvie, professeur, Université, Limoges.

Madame SOUCHET Mathilde, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université, Poitiers.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Poitiers , le 14 septembre 2020

**Le président de l'université  
de Poitiers**

**Yves JEAN**